

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

#### COMPAGNIE FRANCAISE DES ETABLISSEMENTS GAILLARD

Société anonyme au capital de 1 054 502,08 €.  
Siège social : 53, avenue Jean Moulin, 34500 Béziers.  
572 920 650 R.C.S. Béziers.

#### A. — Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006.

##### I. — Bilan consolidé.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes annexes	30/06/06	31/12/05
Actifs non courants :			
Actifs corporels	IV-3		191
Immeubles de placement	IV-3	0	3 907
Forêts	IV-3		6 803
Actifs incorporels			5
Actifs destinés à la vente			
Immeubles de placement	IV-3	3 885	
Forêts	IV-3	6 956	
Actifs corporels	IV-3	180	
Actifs incorporels		5	
Autres actifs non courants			
Autres immobilisations financières		2	2
Créance d'impôt différé	IV-10	20	2
Autres créances	IV-9	489	489
Actifs courants :			
Stocks	IV-4	23	45
Clients et comptes rattachés	IV-5	509	358
Autres créances			
Créances fiscales		49	30
Autres créances		18	37
Charges constatées d'avance		29	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Titres monétaires disponibles à la vente	IV-6	7 595	8 076
Disponibilités		173	107
Total actif		19 934	20 057
Passif	Notes annexes	30/06/06	31/12/05
Capitaux propres (part du groupe)			
Capital		1 054	1 054
Réserve légale		114	114

Réserves réglementées		6	1 506
Autres réserves		6 576	5 075
Report à nouveau		31	27
Réserves consolidées		5 646	5 743
Résultat consolidé		291	420
Intérêts minoritaires			
Réserves minoritaires		2 332	2 325
Résultat minoritaire		39	18
Passif non courant			
Emprunt long terme		3	4
Impôts différés	IV-10	2 709	2 667
Provisions long terme	IV-7	473	473
Dépôts et cautionnement reçus		53	41
Passif courant			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		100	95
Comptes de régularisation		103	50
Part courante des emprunts et dettes financières	IV-8	117	72
Dettes fiscales et sociales	IV-11	279	355
Autres dettes d'exploitation		8	15
Total passif		19 934	20 057

## II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros)	Notes annexes	30/06/06	30/06/05	31/12/05
Chiffre d'affaires		843	743	1 564
Autres produits de l'activité		42	19	29
Achats consommés		-116	-111	-202
Charges de personnel	IV-11	-283	-285	-542
Charges externes		-190	-189	-387
Impôts et taxes		-77	-70	-145
Dotations aux amortissements	IV-3	-11	-38	-73
Dotations aux provisions	IV-5	-9		-16
Autres produits et charges d'exploitation		-12	-16	-32
Réévaluation des immeubles et forêts		132		
Résultat opérationnel		319	53	196
Produits de trésorerie et d'équivalents		109	101	214
Autres produits et charges financières : reprise garantie financière				293
Charge d'impôt	IV-10	-97	-99	-265
Résultat net		331	55	438
Part du groupe		291	67	420
Intérêts minoritaires		39	-12	18
Résultat par action		6,89	1,06	9,16

## III. — Variation capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

	Capital	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Autres réserves consolidées	Résultat de la période	Actions propres en voie d'annulation	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 140	114	2 505	5 427	15	5 790	241	-1 324	13 908	2 227	16 135
Distribution de dividendes				-63	-15	-284			-361	-66	-427
Affectation résultat 2004						241	-241				
Impact IFRS						-74			-74	164	90
Résultat de la période							67		67	-12	55
Au 30 juin 2005	1 140	114	2 505	5 365	0	5 672	67	-1 324	13 539	2 314	15 854

	Capital	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Autres réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2005	1 054	114	1 506	5 075	27	5 743	420	13 941	2 343	16 283
Distribution de dividendes						-510		-510	-16	-526
Résultat de la période							291	291	39	330
Affectation résultat 2005					3	417	-420			
Réimputation réserve +vlt			-1 500	1 500						
Au 30 juin 2006	1 054	114	6	6 576	31	5 646	291	13 720	2 368	16 088

#### IV. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

	30/06/06	30/06/05	31/12/05
Flux de trésorerie liés à l'activité :			
Résultat d'exploitation (des sociétés intégrées)	188	54	197
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions	8	37	90
Résultat brut d'exploitation	196	92	287
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-164	446	124
Flux net de trésorerie d'exploitation	32	537	411
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :			
Frais financiers			
Produits financiers	108	63	214
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôt sur les sociétés	-74	-50	-218
Charges et produits exceptionnels liés à l'activité		2	-1
Autres			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	34	15	-5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations		-25	-42
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt			
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-25	-42
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires (de la société mère)	-510	-361	-336
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-16	-66	-66
Taxe exit			-50
Rachat actions propres en vue d'annulation			

Remboursements d'emprunts		-1	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-526	-428	-452
Variation de trésorerie	-460	99	-88
Trésorerie d'ouverture	8 112	8 028	8 200
Trésorerie de clôture	7 652	8 127	8 112
Incidences des variations de cours des devises			

## V. — Annexes aux comptes consolidés semestriels.

Préambule. — Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006. Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu susceptible de remettre en cause les comptes semestriels tels qu'ils vous sont présentés

### 1. — Règles et méthodes comptables.

Les comptes consolidés de la SA Compagnie Française des établissements Gaillard et de ses filiales sont établis selon les normes comptables IFRS. Certains reclassements ont été effectués sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 afin de satisfaire pleinement aux normes IFRS.

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2006 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et résultent de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 30 juin 2006.

Ainsi le Groupe Gaillard a appliqué les mêmes règles et méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 en ce compris les nouvelles normes applicables au 1er janvier 2006.

Aucune norme d'application optionnelle n'a été prise en compte au 30 juin 2006 dans les comptes consolidés semestriels.

Les comptes consolidés du premier semestre 2006 n'incluant pas l'intégralité des informations nécessaires à l'établissement de comptes annuels, ils doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005.

Les comptes des sociétés contrôlées de façon exclusive par les Ets Gaillard sont consolidés par intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Préalablement à la consolidation, les principes comptables utilisés pour les comptes annuels des entreprises consolidées sont harmonisés.

Il n'y a pas de survalueur ni d'écart de première consolidation, la plupart des sociétés consolidées appartiennent au groupe depuis de nombreuses années.

Les immeubles de placement ont été comptabilisés au 30 juin 2006 comme des actifs destinés à la vente en tenant compte des événements postérieurs mentionnés ci dessus

Sociétés consolidées. — Pas de changement du périmètre de consolidation.

Nom	Siren	Siège	% de contrôle		Méthode de consol. (*)		Intérêts des minoritaires	
			2006	2005	2006	2005	2006	2005
Cie F. Ets GAILLARD...	572 920 650	Béziers	Société consolidante					
Sabac	572 920 239	Béziers	90	90	IG	IG	10	10
Gaillard clôtures	305 662 256	Béziers	97	97	IG	IG	2,7059	2,7059
Les magasins généraux	572 920 411	Béziers	97	97	IG	IG	3,7736	3,7736
Gr Forestier de Bauzon	343 071 999	Béziers	97	97	IG	IG	2,5	2,5
Gr de Reboisement des Montagnes	775 966 286	Béziers	46	46	IG	IG	53,667	53,667

(\*) IG : Intégration globale.

Le Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes malgré une détention inférieure à 50% est consolidé en intégration globale pour les raisons suivantes.

Les actionnaires du Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes sont les suivants :

- CFEG : 46% ;
- Famille Gaillard : 34% ;
- Porteurs de parts divers : 20%.

La famille Gaillard et CFEG détiennent donc 80% du Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes (GFRM).

La direction du GFRM assurée uniquement par la société CFEG a toujours été approuvée par les porteurs de parts.

La SA CFEG possède le pouvoir de contrôle sur cette filiale et dispose du pouvoir de nommer les organes de direction.

### 2. — Immobilisations corporelles.

	Brut	Amortis.	Net 30/06/06	2005
Actifs corporels				191
Immeubles de placement				3 907

Forêts				6 803
Actifs destinés à la vente				
Immeubles de placement	3 885		3 885	
Forêts	6 956		6 956	
Actifs corporels	1 305	1 125	180	
Total	12 146	1 125	11 021	10 901

Il n'y a pas eu durant le premier semestre 2006 d'acquisition ni cession d'immobilisation dans le Groupe.

Les immeubles de placement qui constituent une part importante des immobilisations du groupe sont valorisés à la juste valeur en application de la norme IAS 40. De plus il convient de préciser qu'étant donné les conventions signées entre la SA CFEG et la SA Gaillard, tous les actifs du groupe doivent être cédés à la SA Gaillard dans un délai inférieur à 18 mois. Ils ont donc été classés en actifs destinés à la vente en application de la norme IFRS 5. Les immeubles de placement ont été évalués par un expert indépendant Mr Bernard Dassé qui avait déjà expertisé les immeubles du Groupe au 31 décembre 2005 et qui a mis à jour son expertise au 30 juin 2006. Les méthodes d'évaluation utilisées par l'expert sont la méthode dite par comparaison et la méthode dite par le revenu et la méthode dite par actualisation des flux futurs.

La méthode dite par comparaison se réfère aux prix pratiqués dans le secteur géographique pour des locaux similaires en prenant une unité de mesure pertinente pour le bien considéré (surface, nombre de lots).

La méthode dite par le revenu consiste à appliquer au revenu préalablement calculé, un taux de capitalisation raisonné.

La méthode dite par actualisation des flux futurs prend en compte l'ensemble des revenus et décaissements. Seuls les éléments propres au détenteur de l'immeuble (coût de financement, remboursement d'emprunt, imposition sur les bénéfices, etc.) sont exclus des flux futurs. Il est utilisé un taux d'actualisation spécifique tenant compte du caractère immobilier du revenu.

Les immeubles évalués selon cette méthode sont les suivants :

— Immeubles d'habitation :

- Résidence Eridan : 33, bd de la Perruque à Montpellier (10 lots),
- Résidence Foch : 42, avenue Foch à Béziers (8 lots) ;

— Immeubles commerciaux et de bureaux :

– Ensemble commercial Moulin-à-vent : 1, place Mendès France à Castelnau le Lez (34) est une petite galerie marchande (14 professionnels – 6 garages occupés). Il est à noter que cet immeuble fait l'objet d'un compromis de vente signé en 2006 pour une valeur d'un million d'euros comportant des conditions suspensives très importantes. Or à ce jour même si ce compromis est toujours valable, aucune de ces conditions suspensives n'a été réalisée alors que les plus importantes devaient l'être en février 2006. En conséquence, par prudence cet immeuble a été valorisé selon la valeur d'expertise et non à la valeur de ce compromis,

- Local commercial 22, allées P. Riquet à Béziers : occupé par un salon de coiffure,
- Immeuble de la SABAC : 53, avenue Jean Moulin à Béziers : immeuble de bureaux et d'ateliers (hormis la partie siège social) ;

— Terrains :

- Mas de Figuières (Montpellier) : terrain donné à bail à construction ;

— Actifs à la vente ne produisant aucun revenu locatif :

– Concernant l'entrepôt possédé par les Magasins Généraux Quai Port neuf, la valeur qui lui était affectée en 2005 et reprise pour l'arrêté au 30 juin 2006 n'est pas une valeur de marché. Ce bien faisant l'objet d'une expropriation demandée par la Mairie de Béziers, la valeur prise en compte bien que contestée judiciairement par la société est la valeur d'expropriation. Malgré un premier jugement favorable au Groupe mais pour une valeur de 395 000 € soit inférieure à la valeur de marché, le Groupe a fait appel de la décision auprès de la Cour d'appel de Montpellier, l'audience étant fixée au 19 décembre 2006. En conséquence, il a donc été décidé de continuer de garder cette valeur d'expropriation. Cependant la valeur d'expertise fixe la valeur vénale de ce bien à 670 000 €,

- Hangar à Port-la-Nouvelle (11) : hangar désaffecté non susceptible d'activité compte tenu de son classement en zone « Seveso » ;

— Forêts : Les forêts sont comptabilisées selon la norme IAS 41 en distinguant les sols et les bois proprement dits.

Les forêts ont été évaluées au 30 Juin 2006 par Mr Givors membre de la Compagnie Nationale des Ingénieurs Experts Forestiers et Experts en bois, qui avait déjà réalisé l'expertise des forêts du Groupe au 31 décembre 2005.

Cet expert a utilisé des méthodes de valorisation basés sur les mêmes principes qu'en décembre 2005.

Les méthodes d'évaluation retenues s'appuient sur la valeur technique affectée de décotes et de surcotes identiques permettant la détermination de la valeur finale, contrôlée par un test de cohérence avec les valeurs financières calculées à partir du revenu annuel net à un taux de capitalisation.

De façon plus précise la valeur finale est constituée de l'ensemble des éléments suivants :

— Valeur dite technique de la production forestière, qui inclut une productive de fonds (= sol nu avec sa capacité à produire) et une valeur de superficie (= couverture du fonds, c'est à dire les arbres, peuplements forestiers, landes) ;

— La valeur de superficie prend en compte un échéancier le plus réaliste possible de la production optimale actuelle et à venir (jeunes arbres) ;

— Valeurs rattachées au fonds en plus de la capacité à produire du bois : valeur cynégétique, valeur paysagère, valeur d'espace.

La somme de ces valeurs permet d'établir une valeur dite technique sur les seuls critères mesurables liés à la production.

La valeur vénale tient compte de l'état du marché, qui peut sur coter ou sous coter le bien, en fonction de divers critères, notamment évaluation de risque, taux de rendement de l'investissement forestier par rapport aux autres investissements. Pour l'estimation des forêts des groupements il a été appliqué plusieurs décotes. La première est une décote dite de « conservation » qui intègre le fait qu'une forêt est exploitée sur un grand nombre d'années et ne peut en aucun cas être exploitée en une seule fois.

La seconde est une décote « immobilière » qui comprend tous les frais nécessaires à la production du revenu technique déterminé et tient compte de l'évolution du marché des forêts analysée annuellement par la société Forestière de la Caisse des Dépôts.

La troisième est une décote « marché du bois » due à l'évolution de ce marché.

Tenant compte des frais de mutation et de la différence entre la valeur d'une marchandise disponible et utilisable de suite par rapport à celle d'une marchandise disponible à terme.

Enfin, il est tenu compte d'une dernière décote appelée décote « contraintes » basée sur les contraintes administratives, techniques (problème de mécanisation), structurelles (salariés). Cette décote est appliquée sur la valeur technique.

Les valeurs techniques de superficie prennent en compte les valeurs marchandes au jour de l'estimation (usuellement, année en cours et deux dernières années). Dans le cadre du calcul de la valeur technique, il n'est pas fait de spéculation ni sur la valeur de l'essence à l'échéance fixée, ni sur une éventuelle

érosion monétaire. En revanche, cela peut être le cas dans la détermination de la valeur vénale, si l'on dispose d'éléments permettant d'estimer que cette essence de bois aura pris ou perdu de la valeur au moment de la mise sur le marché.

L'expert a aussi à sa disposition une liste de forêts vendues ou en cours de vente par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts qui donne une tendance des marchés. Mais cette tendance qui est à prendre avec beaucoup de précautions, car les références nécessitent une analyse comparative des massifs, car aucun massif n'est identique, d'où la difficulté de la méthode par comparaison.

Pour le Groupement Forestier de Bauzon, l'augmentation de valeur constatée entre le 31 décembre 2005 et le 30 juin 2006 est due d'une part à la prise en compte par Mr Givors d'une décote immobilière de 17% au lieu de 20%.

— Evolution de l'écart entre la valeur nette comptable des immeubles et forêts et leur juste valeur au 30 juin 2006 :

	Juste valeur	VNC	Ecart
SA CFEG :			
Résidence Eridan Montpellier	1 236 400	85 833	1 150 567
Ensemble commercial Moulin-à-vent Montpellier	542 650	112 080	430 570
Résidence Foch Béziers	665 000	23 556	641 444
Local commercial Allées P. Riquet Béziers	180 000	1 333	178 667
Terrain à bail construction Mas de Figuières	166 200	120 753	45 447
Hangar Port La Nouvelle	100 000	12 441	87 559
Sabac :			
Immeuble av. J. Moulin hors siège social	812 979	53 128	759 851
Siège social (totalement amorti)	64 021	2 382	61 639
MGB :			
Entrepôt Port Neuf	182 000	686	181 314
Entrepôts Montady+ villa de fonction (comptabilisé selon la norme IAS 16) (*)	1 141 000		
GFRM :			
Sols	971 341	192 702	778 639
Forêts	3 030 782		3 030 782
Maison de garde (comptabilisé selon la norme IAS 16) (*)	19 930		
Bauzon :			
Sols	544 257	253 101	291 156
Forêts	2 410 096	18 366	2 391 730
Maison de garde (comptabilisé selon la norme IAS 16) (*)	61 470		
Total	12 128 126	876 361	10 029 365

(\*) La norme IAS 16 indique qu'après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur et non à la juste valeur comme les biens gérés par la norme IAS 40.

— Evolution de l'écart entre la valeur nette comptable des immeubles et forêts et leur juste valeur au 30 juin 2005 :

	Juste valeur	VNC	Ecart
SA CFEG :			
Résidence Eridan Montpellier	1 188 192	89 718	1 098 474
Ensemble commercial Moulin-à-vent Montpellier	583 555	141 076	442 479
Résidence Foch Béziers	647 000	24 556	622 444
Local commercial Allées P. Riquet Béziers	177 575	1 333	176 242
Terrain à bail construction Mas de Figuières	158 560	120 753	37 806
Hangar Port La Nouvelle	100 000	12 987	87 013
Sabac :			
Immeuble av. J. Moulin hors siège social	803 236	60 670	742 566
Siège social (totalement amorti)	63 253	2 382	60 872
Gaillard Clôtures :			
Fond de commerce non comptable	non valorisé		
MGB :			
Entrepôt Port Neuf	182 000	686	181 314

Entrepôts Montady (comptabilisé selon la norme IAS 16) (*)	950 000		
GFRM :			
Sols	936 595	193 492	743 103
Forêts	3 071 429		3 071 429
Bauzon :			
Sols	544 257	253 101	291 156
Forêts	2 250 474	5 174	2 245 300
Total	11 656 127	905 928	9 800 198

(\*) La norme IAS 16 indique qu'après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur et non à la juste valeur comme les biens gérés par la norme IAS 40.

NB : la valorisation des biens au 30 juin 2005 a été réalisée selon les mêmes méthodes par M. Givors qu'au 31 décembre 2004.

### 3. – Stocks.

Les stocks et en cours sont valorisés selon la méthode FIFO. Les stocks ne sont constitués que de matières premières et de fournitures. Dans le cas où ces prix se révèlent supérieurs au marché, des provisions pour dépréciation ont été constituées. Il n'existe pas à la date de clôture de travaux en cours d'avancement.

### 4. – Provisions pour dépréciation d'actif circulant.

Elles ont évolué de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Au 31/12/05	Dotations	Reprises	Au 30/06/06
Stocks				
Créances douteuses	21	9	12	18
	21	9	12	18

### 5. – Instruments financiers.

Sont définis selon la norme IAS 32 concernant les instruments financiers comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction les Sicav et FCP possédées par le Groupe et comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance les dépôts à terme souscrits par la SA CFEG et reconduits annuellement à la date anniversaire du contrat.

Le détail en est le suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/06	2005
Sicav	2 870	3 415
Dat	4 725	4 660
Total	7 595	8 075

### 6. – Provisions pour risque et charges.

Aucune évolution depuis le 31 décembre 2005.

Le détail en est le suivant :

Procès Saint-Péray article 700 – somme non réclamée par un des plaignants	2 998 €
Accord tripartite CFEG / ABIES / Gaillard-Rondino du 30 juin 2000	470 060€
Total de la provision	473 058€

La provision constituée pour grosses réparations se décompose de la façon suivante et ne fait pas l'objet d'une actualisation annuelle car si elles venaient à être réellement décaissées elles le seraient uniquement pour le montant prévu à l'origine, la première résultant d'une décision de Justice non modifiable et la deuxième d'un protocole chiffré ne prévoyant pas d'actualisation de la somme demandée.

### 7. – Part courante des emprunts et dettes financières.

	Montant au 30/06/06	Degré d'exigibilité du passif		
		à - 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Découverts bancaires	116	116		
Total	116	116		

## 8. – Echéance des créances

(en milliers d'euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux	19		19
Autres créances clients	508	508	
Débiteurs divers	500	11	489
Total	1 027	519	508

## 9. – Impôts différés.

En application de la norme IAS12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base de taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Pour l'arrêté semestriel, le taux d'impôt retenu est 33,33%.

	30/06/06	2005	Variation
Actif d'impôt :			
Impôts / OPCVM	2	2	
Impôts/engagements retraites	18		18
Total	20	2	18
Passif d'impôt :			
Subventions d'investissements	11	7	+4
Impôts / OPCVM	57	53	+4
Impôts/engagements retraites		17	-17
Impôts/écart de réévaluation des immeubles et forêts	2 641	2 590	51
Total	2 709	2 667	42
Impôt latent 30 juin 2006			24

NB : Pour les groupements forestiers qui sont des sociétés transparentes au sens fiscal du terme, il n'a été comptabilisé que la quote-part d'impôt société correspondant à la participation de la compagnie française des établissements Gaillard.

## 10. – Engagements de retraite.

Il n'existe pas dans le groupe de régimes à cotisations définies en matière de retraites.

L'engagement retraite est donc comptabilisé selon la norme IAS 19 en utilisant une méthode basée sur des techniques actuarielles. Les droits sont déterminés à chaque arrêté en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et la probabilité de présence dans le groupe à la date de départ à la retraite. La méthode de calcul utilisée prend en compte une hypothèse d'augmentation annuelle de salaire de 2,5%, un taux de rendement des produits financiers LT de 4%, des tables de mortalité hommes femmes et intègre le mode de calcul des indemnités de départ à la retraite du groupe qui est la convention collective du négoce du bois et de ses dérivés (n°JO 3287).

La variation semestrielle a été comptabilisée en charges de personnel pour 2 K€.

## 11. – Effectif.

	30/06/06	2005
Cadres et agents de maîtrise	4	4
Employés	5	5
Ouvriers	5	5
Total	15	15



## 12. – Evaluation des avantages futurs liés aux locaux faisant l'objet d'une exploitation purement locative (en €).

Pas de changement de tendance par rapport aux prévisions faites au 31 décembre 2005. Les estimations figurant dans l'arrêté des comptes 2005 restent les mêmes.

## 13. – Rémunérations.

(En milliers d'euros)	30/06/06	2005
Conseil de surveillance	37	54
Direction générale	13	21
Nombre de personnes concernées	9	9
Engagements retraite		5

## 14. – Les parties liées.

Il n'existe de parties liées extérieures au Groupe au sens de la norme IAS 24.

Les parties liées au sens de la norme IAS 24 ne sont constituées que des filiales du groupe.

Transactions entre la SA CFEG, société mère et ses filiales. — La SA Sabac, propriétaire des locaux du siège social et de ses dépendances donne à bail des locaux de bureaux ou ateliers à plusieurs sociétés du groupe. Les relations contractuelles entre les parties sont régies par les dispositions légales des baux commerciaux, payables trimestriellement à terme à échoir.

Sociétés	Montant (HT) au 30/06/06	Montant annuel (HT) 2005
Sa cfeg	2	4
Magasins Généraux de Béziers	2	3
Gaillard clôtures	2	4
Total	6	11

La SA CFEG, société mère, facture selon les dispositions spécifiées par convention écrite, des prestations de management à ses filiales. Ces facturations sont faites trimestriellement et payées à terme à échoir.

Le montant des redevances facturées au 30 06 2006 s'élève à (45 K€) :

Filiales	Montant (HT) au 30/06/06	Montant annuel (HT) 2005
Sabac	8	16
Magasins généraux de Béziers	28	55
Gaillard clôtures	3	6
GFRM	4	8
GF Bauzon	2	4
Total	45	89

Prêt Bauzon : Le Groupement Forestier de Bauzon reste à devoir à la SA CFEG, intérêts courus compris, la somme de 71 203 €.

## 15. – Informations sectorielles.

En application de la norme IAS 14, l'activité du groupe a été retraitée afin de fournir l'information financière sectorielle suivante.

La définition des unités sectorielles utilisée est la notion de secteur d'activité uniquement et non complétée par la notion de secteur géographique. En effet le groupe Gaillard a comme activité les trois types suivants d'activité :

— Le secteur bois avec les 2 Groupements Forestiers homogène quant aux bois produits et aux conditions de marché (marché français) et de risques et de rentabilité ;

— Le secteur pose de grillages avec la SARL Gaillard Clôtures qui exerce cette seule activité dans le département de l'Hérault et ses départements limitrophes ;

— Le secteur locatif qui comprend la SA Sabac, la SARL Magasins Généraux et la SA CFEG pour son activité hors holding financière. Les bâtiments concernés par cette activité se trouvent tous dans le département de l'Hérault ou dans les départements limitrophes.

Un retraitement de l'information financière issue de la comptabilité de la SA CFEG, a été nécessaire pour pouvoir séparer les éléments comptables liés à l'activité holding et ceux liés à l'activité locative. Les postes comptables uniquement liés à l'activité holding ont été éliminés de l'information sectorielle. Pour les postes mixtes une clé de répartition a été utilisée. Cette clé de répartition a été le ratio « CA H.T dégagé par l'activité locative/totaux des produits y compris produits financiers hors produits exceptionnels ».

Au 30 06 2006 ce ratio est de 43.88%.

— Tableau d'activité sectorielle :

(En milliers d'euros)	Secteur bois	Secteur pose de grillages	Secteur locatif
Chiffre d'affaires	156	296	391
Résultat sectoriel	74	35	132
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	7 236	15	3 778
Passif sectoriel	67	153	194
Acquisitions d'immobilisations sectorielles			
Dotation aux amortissements et provisions sectoriels	4	2	40

#### 16. – Risques de marchés.

Cie Frse des Ets Gaillard. — Location d'immeubles : fragilité de la clientèle d'où la souscription d'une assurance pour loyers impayés pour l'immeuble situé à Montpellier boulevard de la Perruque.

SARL Gaillard-Clôtures. — Concentration d'une catégorie de clientèle de prescripteurs (syndics d'immeubles) absorbés par le Cabinet Foncia qui devient ainsi un prescripteur important localement.

SARL Magasins Généraux de Béziers. — L'activité est toujours soumise à :

- la morosité du marché des vins ;
- la notion de travail en flux tendus ;
- la concurrence des réseaux de la grande distribution ;
- la concurrence de nos clients transporteurs qui réalisent des entrepôts de stockage suffisant à leurs besoins.

Groupements forestiers. — Les bois secs, conséquence de la canicule de l'été 2003, pèsent toujours sur les cours du marché du bois. On remarque cependant un léger raffermissement de la demande. Cela permet d'écouler quelques coupes invendues des années précédentes.

#### 17. – Risque environnemental.

Les diverses activités du Groupe n'entraînent pas de rejets, dans l'eau, la terre ou l'air.

#### 18. – Informations complémentaires.

Dans le cadre de conventions avec la SA Gaillard et la société Foncière Saint-Honoré qui ont fait l'objet des communiqués de presse des 15 mai, 1er septembre et 24 octobre 2006 :

— Il est envisagé de procéder à la fusion absorption de la société Foncière Saint-Honoré par la société CFEG. Cette opération aura lieu à l'issue d'une offre publique d'achat simplifiée par la société Foncière Saint-Honoré. Le patrimoine immobilier apporté par cette dernière doit permettre à la société SA CFEG d'opter pour le régime S.I.I.C ;

— L'ensemble des actifs immobiliers et des titres de participation de CFEG seront cédés par CFEG à la société Gaillard dans le cadre de contrats de cession assortis de conditions suspensives sur les mêmes bases de valorisation que celles retenues pour le calcul du prix offert par action CFEG, soit 13 102 598 euros (valeur 30 juin 2006). Le paiement du prix de cession à CFEG par la société Gaillard sera sécurisé par une garantie bancaire à première demande.

### B. — Rapport d'activité au 30 juin 2006.

#### 1. – Activités du groupe Gaillard au cours du 1er semestre 2006.

##### 1.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité :

(En milliers d'euros)	Secteur bois	Secteur pose clôture	Secteur locatif
Chiffre d'affaires	156	296	391
Résultat sectoriel	74	35	132

##### 1.2. Résultat consolidé. — Le résultat net au 30 juin 2006 s'élève à : 381 K€.

##### 1.3. Chiffre d'affaires et résultat de la Cie Frse des Ets Gaillard :

Le chiffre d'affaires à fin juin 2006 s'élève	172 189 €
Les produits financiers s'élèvent à	240 037 €
Le résultat s'élève à	164 152 €

#### 2. – Examen des résultats par société.

2.1. Ets Gaillard. — La baisse très sensible du résultat à la fin du 1er semestre 2006 (164 152 € contre 287 542 € à fin juin 2005) est essentiellement due :

- A une augmentation des charges d'exploitation ;
- A la baisse de plus de 50 % des revenus des Magasins Généraux de Béziers conséquence de la dégradation de son chiffre d'affaires ;
- Au résultat très faible dégagé par le Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes à la suite de la mévente des bois sur pied ;
- Les revenus des immeubles sont supérieurs de 6 %, avec un taux de location légèrement amélioré ;
- Les revenus des produits de placement sont supérieurs de 3 % par rapport à ceux de l'année dernière à pareille époque.

2.2. SARL Magasins Généraux de Béziers. — Activité peu soutenue au cours de ce premier semestre. Le résultat dégagé : 56 353 € n'a pas été affecté. Cela est dû à la réintégration d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 12 089 € (client concerné s'étant intégralement libéré de ses engagements) et à une diminution des charges de main d'[U+x009c]uvre (absence d'un salarié pour maladie non remplacé pendant son absence).

2.3. Sabac. — Le résultat s'élève à : 17 635 € en légère baisse par rapport au 1er semestre 2005.  
Pas de nouveaux dossiers de location. Un locataire parti n'a pas encore été remplacé.

2.4. SARL Gaillard Clôtures. — Activité toujours soutenue avec un résultat en hausse : 26 901 €, par rapport au 1er semestre 2005.

2.5. Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes. — Raffermissement de la demande ne se répercutant pas encore sur le niveau des prix mais ayant permis de vendre, lors de la vente de Printemps, trois lots sur quatre (dont un lot de bois dépérissant) le quatrième lot ayant pu être vendu à l'amiable quelques temps après la vente.  
Le résultat s'élève à : 54 261 €.

2.6. Groupement Forestier de la forêt de Bauzon. — Les ventes de printemps ont permis de dégager un résultat de : 8 225 €.

### 3. – Faits marquants survenus au cours du premier semestre 2006.

Un compromis de vente, au prix de 1 000 000 euros, a été conclu le 18 janvier 2006 entre CFEG et la société Kaufman & Broad Languedoc Roussillon, portant sur l'immeuble sis 1, place Mendès France, 34170 Castelnau-le-Lez. Cet immeuble fait partie d'un ensemble immobilier détenu en copropriété. La réalisation définitive de la vente prendra effet lors de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives prévues au contrat, les dernières devant être réalisées au plus tard le 30 juin 2007. En cas de réalisation de l'ensemble des neuf conditions suspensives, la signature de l'acte de vente aura lieu au plus tard le 31 juillet 2007.

La première condition suspensive, relative à la maîtrise foncière des autres lots de la copropriété a comme date limite le 28 février 2006. Au mois de juin 2006, trois lots n'étaient pas maîtrisés.

La deuxième condition suspensive concerne la délivrance du certificat d'urbanisme au 30 mai 2006. Au mois de juin 2006, le certificat n'est pas délivré.

### 4. – Evénements postérieurs au 30 juin 2006.

Cie Frse des Ets Gaillard. — Compromis de vente Kaufman & Broad : la maîtrise foncière de l'ensemble immobilier du Moulin-à-vent à Castelnau ainsi que la délivrance du certificat d'urbanisme ne sont pas réalisés à la date d'établissement du présent document.

Groupement Forestier de Bauzon. — Installation d'éoliennes :

- Deux sociétés, parmi les plus importantes de ce secteur, ont proposé une promesse de bail emphytéotique pour l'installation d'éoliennes en forêt de Bauzon et du Faultre ;
- En raison de la très grande disparité entre ces deux affaires (30 éoliennes pour l'un et 12 éoliennes pour l'autre), des demandes de précisions ont été adressées à ces deux sociétés.

### 5. – Evolution prévisible de l'activité du groupe au cours de l'exercice 2006.

Perspectives d'avenir.

Cie Frse des Ets Gaillard. — On observe localement un certain plafonnement des loyers et une fragilité de plus en plus grande de la clientèle. Dans le cas de location à usage d'habitation une souscription systématique d'assurance pour loyer impayé est mise en place.

SARL Magasins Généraux de Béziers. — Les causes de la faiblesse de la demande persistent :

- âpre concurrence au sein de la profession,
- crise viticole,
- flux tendus de la part des déposants,
- concurrence des transporteurs qui construisent leurs propres entrepôts nécessaires à leurs besoins.

SARL Gaillard Clôtures. — Pas de signe de ralentissement de l'activité.

Groupements Forestiers. — Un léger réveil de la demande semble se manifester.

Pas d'incidence très sensible sur les cours mais possibilité d'écouler une partie des invendus des années précédentes.

### 6. – Information sur les questions de restructuration en cours.

La Société a diffusé des communiqués de presse les 15 mai, 1er septembre et 24 octobre 2006 aux termes desquels elle a annoncé que la cession par Société Gaillard (regroupant principalement des membres de la famille Gaillard) à Foncière Saint Honoré (Groupe Bleecker) de 34.198 actions de la Société, représentant 71,51% du capital, interviendra le 8 novembre 2006 à un prix par action de 435,24 euros, déterminé sur la base de l'actif net réévalué de CFEG au 30 juin 2006, lequel prend en compte la valeur de l'ensemble des actifs constituant le patrimoine de CFEG. Il est précisé que ce prix d'acquisition a été fixé sur la base d'expertises immobilières et forestières effectuées en 2005, actualisées au 30 juin 2006 et complétées par de nouvelles expertises effectuées courant juillet et août 2006.

Cette cession sera suivie du dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée par Foncière Saint Honoré au prix de 435,24 euros. A l'issue de l'offre, il est envisagé de procéder à la fusion-absorption de Foncière Saint-Honoré par CFEG, le patrimoine immobilier apporté par Foncière Saint-Honoré à l'occasion de cette fusion devant permettre à CFEG d'opter pour le régime SIIC.

L'ensemble des actifs immobiliers et des titres de participation de CFEG seront cédés par CFEG à Société Gaillard dans le cadre de contrats de cession assortis de conditions suspensives sur les mêmes bases de valorisation que celles retenues pour le calcul du prix offert par action CFEG, soit 13.102.598 euros (valeur 30 juin 2006). Le paiement du prix de cession à CFEG par la Société Gaillard sera sécurisé par une garantie bancaire à première demande.

CFEG a mandaté un expert indépendant, Détruyat Associés, aux fins d'attester du caractère équitable du prix de l'offre de Foncière Saint Honoré et du prix de cession de l'ensemble des actifs.

Les contrats de cession prévoient la faculté de céder à un tiers unique l'intégralité de ces actifs, ledit tiers devant offrir strictement les mêmes conditions notamment de prix et de garantie que la Société Gaillard et être substitué à cette dernière dans les conditions des contrats au plus tard 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique.

**C. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006 de la CIE française des établissements Gaillard.**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité des comptes consolidés résumés de la société Compagnie Française des Ets Gaillard, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité des comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Boujan-sur-Libron, le 31 octobre 2006.

*Les commissaires aux comptes :*

SAS Hardtmeyer-Huc :

C. Delon.

J.L. Huc ;

**0617107**